

Dossier no : _____

Matricule : _____

AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES

Commerces et Services

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom de la personne morale (commerce ou service)	Prénom, nom du propriétaire
Adresse de l'entreprise	Téléphone (personne morale)
	Téléphone (représentant)

EXCLUSIONS

Ce programme exclut les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, institutions financières, organismes publics subventionnés, services d'assurances, services personnels (esthétique, coiffure, etc.)

VOLETS D'AIDE FINANCIÈRE

Cochez la case qui s'applique à votre situation.

VOLET 1 – Droit de mutation

- Tout entrepreneur qui fait l'acquisition d'un immeuble commercial ou de services a droit à une **subvention équivalente au remboursement du droit de mutation jusqu'à concurrence de 1 000 \$.**

OU

- L'entrepreneur non admissible au volet 2 du programme aura droit à un remboursement équivalent à 50% du droit de mutation.

Versement : Pour obtenir le remboursement, l'entrepreneur devra avoir acquitté entièrement la facture du droit de mutation.

VOLET 2 – Taxe foncière

Ce volet vise l'entrepreneur qui fait l'acquisition, qui construit ou qui procède à l'agrandissement d'un bâtiment commercial ou de services à des fins d'opération de son entreprise. Selon certaines conditions, il est admissible à une **subvention équivalente à un remboursement de taxe foncière.**

ACQUISITION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL OU DE SERVICES (inopérant depuis + d'un an) :

- **Subvention équivalente à 50% du compte de taxe foncière annuelle de l'immeuble**, sur une période de deux (2) années consécutives.

Condition : Au moment de la transaction, toute activité commerciale ou de services doit être inexistante.

Exclusion : Entrepôts non admissibles.

Versement : La subvention est accordée 30 jours après la reprise des activités commerciales ou de services.

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL OU DE SERVICES :

- **Subvention équivalente à 50% du compte de taxe foncière relatif à la construction de l'immeuble**, sur une période de deux (2) années consécutives.

Conditions : - L'évaluation doit être supérieure à 50 000 \$.

- Le délai maximal accordé pour la fin des travaux et pour être admissible à une subvention est limité à deux (2) ans.

Versement : Le premier paiement de la subvention est versé 30 jours après l'émission du certificat de valeur foncière de l'immeuble par la firme d'évaluation; la seconde tranche est versée l'année suivante à la même date.

VOLET 2 – Taxe foncière

AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL OU DE SERVICES :

- **Subvention équivalente à 50% de la facture complémentaire de taxe foncière relative à l'augmentation de la valeur du bâtiment découlant de travaux d'agrandissement.** La subvention est accordée sur une période de deux (2) ans.

Conditions : - L'augmentation de la valeur foncière ajoutée doit être supérieure à 50 000 \$
- Le délai maximal accordé pour la fin des travaux d'agrandissement et pour être admissible à une subvention est limité à deux (2) ans.

Versement : Le premier paiement de la subvention est versé 30 jours après l'émission du certificat de la valeur foncière ajoutée relative à l'agrandissement du bâtiment par la firme d'évaluation; la seconde tranche est versée l'année suivante à la même date.

VOLET 3 – Aide à la création d'emplois

ENTREPRENEUR DU SECTEUR COMMERCIAL OU DE SERVICES QUI OCCUPE UN IMMEUBLE LOCATIF AUX FINS D'OPÉRATION DE SON ENTREPRISE :

- Subvention de 500 \$ par emploi créé, à partir du 2^e jusqu'à concurrence de 4, pour un maximum de 1 500 \$;
- Subvention de 1 000 \$ par emploi créé, à partir du 5^e jusqu'à concurrence de 10, pour un maximum de 6 000 \$.

Conditions : - Emploi à temps plein;
- Calcul effectué sur une moyenne annuelle de 35 heures/semaine par employé;
- L'entreprise est admissible une seule fois au programme.

Versement : Pour obtenir la subvention, l'entreprise doit fournir pour analyse : le journal détaillé des salaires cumulatifs sur un an d'exercice financier, ainsi que le journal détaillé des salaires cumulatifs de l'année précédente pour comparaison dans le cas d'un changement de propriétaire de l'entreprise.

NOUVEAU TRAVAILLEUR AUTONOME DU SECTEUR COMMERCIAL OU DE SERVICES DONT L'ENTREPRISE EST SITUÉE DANS UN IMMEUBLE COMMERCIAL, LOCATIF OU À DOMICILE :

- Subvention de 500 \$, selon certaines conditions.

Versement et conditions : Pour obtenir la subvention, l'entreprise doit fournir pour analyse un état des revenus et dépenses sur une période d'un an. L'entreprise est admissible une seule fois au programme.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- La subvention totale accordée par entreprise est de 25 000 \$ par année, sur une période maximale de deux (2) ans.
- Pour avoir droit à une aide financière, l'entrepreneur doit obligatoirement en faire la demande auprès de la municipalité en complétant le présent formulaire avant le 31 décembre pour être admissible au programme de l'année en cours; après ce délai, l'entreprise n'est plus admissible.
- Si le programme n'est pas renouvelé en 2023, les subventions relatives aux volets 2 et 3 seront tout de même versées en 2023-2024.
- Pour obtenir toute subvention des volets 1 et 2, le compte de taxe foncière de l'immeuble doit être à jour.
- Le programme est en vigueur jusqu'à épuisement total de la somme prévue au budget de l'année en cours.
- D'autres formes de soutien peuvent être accordées à l'entreprise.

APPLICATION DU PROGRAMME

- En vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
- Programme rétroactif au 1^{er} janvier 2022.
- En cas de différends quant à l'interprétation ou lors de l'application du programme, la municipalité se réserve le droit de suspendre et/ou de reporter le programme, ou de référer le tout à un tiers.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

JE DÉCLARE que je suis le propriétaire de l'entreprise visée au présent formulaire, et je demande une subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux entreprises « commerces et services » 2022 de la ville de Dégelis.

Date

Signature

LORSQUE L'ÉLÉMENT « CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT » DU VOLET 2 S'APPLIQUE :

J'atteste par la présente que les travaux ont été effectués conformément à la loi et à la réglementation en vigueur. De plus, suivant les travaux, le bâtiment, de même que l'(es) usage(s) exercé(s) est ou sont conforme(s) à la loi et aux règlements.

À cet effet, préalablement à l'exécution des travaux, j'ai obtenu un permis municipal portant le numéro de permis et la date d'émission suivants :

Numéro de permis

Date d'émission

Date

Signature

Je comprends que la ville de Dégelis conserve tous ses recours en recouvrement de toute somme d'argent reçue indûment advenant une fausse déclaration de ma part contenue dans la présente.

Date

Signature

À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Date du dépôt de la demande à la ville	Demande reçue par :		
Nom et adresse de l'entreprise			
La demande vise :	Le volet 1 <input type="checkbox"/>	Le volet 2 <input type="checkbox"/> - Acquisition <input type="radio"/>	Le volet 3 <input type="checkbox"/>
		- Construction <input type="radio"/>	
		- Agrandissement <input type="radio"/>	

SI VOLET 1 APPLICABLE – DROIT DE MUTATION

Date d'émission de la facture du droit de mutation	Le droit de mutation est acquitté	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Date :
Droit de mutation facturé :	Subvention versée :	Date :	

COMMENTAIRES

SI VOLET 2 APPLICABLE – TAXE FONCIÈRE

➤ ACQUISITION

Date de l'achat :	À la date de l'achat, l'immeuble était-il inopérant?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Pour l'année _____, le compte de taxe foncière de l'immeuble s'élève à :		
Subvention versée – 1 ^{er} paiement :	Date :	
Subvention versée – 2 ^e paiement :	Date :	

➤ CONSTRUCTION

Date d'émission du permis de construction :	
1 ^{ère} évaluation foncière :	Valeur foncière ajoutée :
Pour la période du :	Pour la période du :
Compte de taxe foncière (\$) :	Compte de taxe foncière (\$) :
Subvention versée – 1 ^{er} paiement :	Subvention versée – 2 ^e paiement :
Date :	Date :
Autre subvention versée (s'il y a lieu) :	
Date :	

➤ AGRANDISSEMENT

Date d'émission du permis de construction :	Le compte de taxe foncière de l'immeuble est à jour
	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Valeur foncière ajoutée :	Valeur foncière ajoutée :
Pour la période du :	Pour la période du :
Facture complémentaire (\$) :	Facture complémentaire (\$) :
Subvention versée – 1 ^{er} paiement :	Subvention versée – 2 ^e paiement :
Date :	Date :
Autre subvention versée (s'il y a lieu) :	
Date :	

COMMENTAIRES

SI VOLET 3 APPLICABLE – CRÉATION D'EMPLOI(S)

Nombre d'emploi(s) créé(s) :	À quel rang se situe le ou les emploi(s) créé(s)?		
Montant admissible :	2 ^e (500 \$) <input type="checkbox"/>	5 ^e (1000 \$) <input type="checkbox"/>	8 ^e (1000 \$) <input type="checkbox"/>
	3 ^e (500 \$) <input type="checkbox"/>	6 ^e (1000 \$) <input type="checkbox"/>	9 ^e (1000 \$) <input type="checkbox"/>
	4 ^e (500 \$) <input type="checkbox"/>	7 ^e (1000 \$) <input type="checkbox"/>	10 ^e (1000 \$) <input type="checkbox"/>
Subvention versée :	Date :		

COMMENTAIRES :
